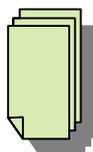

Comité Local
D'Information et de Suivi



RÉUNION
DU 6 mai 2019

SOMMAIRE

Liste des présents et représentés	Pages 5 & 6
Présentation du rapport moral	Pages 7 & 8
Présentation du rapport de gestion	Pages 9 à 11
Rapport du commissaire aux comptes	Page 12
Présentation du programme d'activités 2019	Page 13
Budget prévisionnel 2019	Page 14
Présentation par Mme Céline PRINS, ARS de l'étude sur l'état de référence sanitaire	Pages 15 à 20
Questions	Pages 20 à 28



Annexe 1 : rapport du Commissaire aux comptes

Annexe 2 : Population d'étude

Annexe 3 : méthodologie (taux d'incidence et de prévalence)

Annexe 43 : méthodologie (exemple de comparaison)

Membres du Clis présents ou représentés : Assemblée générale du 6 mai 2019

Membres de droit

M. Alexandre ROCHATTE, Préfet de la Meuse, représenté par M. Bernard BILLARD

M. Christophe LANNELONGUE, Directeur de l'ARS Grand Est, représenté par Mme Céline PRINS

Parlementaires

M. Julien AUBERT, député du Vaucluse, excusé

Mme Emilie CARIOU, députée de la Meuse

M. Franck MENONVILLE, sénateur de la Meuse, excusé

M. Michel RAISON, Sénateur de la Haute-Saône, représenté

Conseillers Départementaux de la Meuse

M. Gérard ABBAS

Mme Danielle COMBE

Mme Elisabeth GUERQUIN, représentée

Mme Isabelle JOCHIMSKI, représentée

Conseillers départementaux de la Haute-Marne

M. Jean-Michel FEUILLET, vice-président du Clis

M. Bertrand OLLIVIER, trésorier du Clis

Mme Elisabeth ROBERT DEHAULT, représentée

Mme Fabienne SCHOLLHAMMER

Maires ou conseillers municipaux de Meuse

M. Jean-Claude ANDRE, Maire de Demange aux Eaux, représenté

M. Gérard ANTOINE, Maire de Bure, représenté par M. Dany EDOT

M. Laurent AUBRY, Maire de Saint Joire, représenté par Mme Sylvie LACUISSE

M. Gilles GAULUET, Maire de Chassey-Beaupré

Mme Elisabeth JEANSON, Maire de Baudignécourt,

M. Christian LECHAUDEL, Maire de Dammarie sur Saulx

M. Gilles LEVEQUE, Conseiller municipal de Menil sur Saulx, représenté

M. Xavier LEVET, Maire de Mandres en Barrois

M. Daniel LHUILLIER, Maire d'Abainville

M. Louis LODÉ, Conseiller municipal d'Horville en Ornois

Mme Huguette MARÉCHAL, Conseillère municipale de Dainville Berthéléville

M. Stéphane MARTIN, Maire de Gondrecourt le Château, représenté

M. Jean-Claude RYLKO, Maire de Ligny en Barrois, représenté

M. Denis STOLF, Maire de Tréveray, Président du Clis

Maires ou conseillers municipaux de Haute-Marne

M. Bernard ADAM, Maire de Poissons, représenté
M. Albert BARDY, Conseiller municipal d'Osne le Val
M. Paul DAVID, Maire d'Aingoulaincourt, représenté
M. Claude DELERUE, conseiller municipal d'Effincourt
Mme Henriette FOURNIER, Conseillère municipale de Montreuil sur Thonnance et
M. Francis FOURNIER (suppléant)
M. Henri FRANÇOIS, Conseiller municipal de Saudron
M. Jean-Pierre GÉRARD, Conseiller municipal de Pansey, représenté
Mme Marianne ROBERT GASSMANN, Conseillère municipale de Germay, représentée
Mme Martine ROBERT, Conseillère municipale d'Echenay
M. Pierre SUCK, conseiller municipal d'Harméville

Représentants des associations

M. François AUBERT, Sciences naturelles et d'archéologie de Haute-Marne
M. Dominique LAURENT, EODRA

Représentants des organisations professionnelles

M. Jean-Paul LHERITIER, UPA Meuse
M. Yves THERIN, MEDEF Haute-Marne

Représentants des syndicats salariés

M. Bernard ADRIAN, CGT 55, excusé
M. Jean COUDRY, CFE CGC et M. Michel PELTIER (suppléant)
M. Jean-Paul FEVRE, CFDT 52, représenté
M. Jean-Marie MALINGREAU, UD CFTC
M. Charles VARIN, FO

Représentant les professions médicales

M. Francis LORCIN, Ordre des Médecins de la Meuse, représenté

Représentants les personnalités qualifiées

M. Robert FERNBACH

Voix consultatives

M. David MAZOYER, Directeur du laboratoire de recherche souterrain de Meuse/Haute-Marne, Mmes Martine HURAUT et Dominique MER
M. Jean-Michel FERAT, ASN, Autorité de Sûreté Nucléaire

M. Denis STOLF, Président du CLIS

Bonsoir à toutes et à tous. Merci de votre présence. Nous allons démarrer cette assemblée générale qui ce soir permettra de présenter le résultat de 2018, le rapport moral, les objectifs et le budget de 2019, et en 2^{ème} partie, un focus sur l'état de référence sanitaire qui va nous être présenté par Céline PRINS de l'ARS (Agence Régionale de Santé). Merci Céline. Et nous terminerons par le pot de l'amitié avant que vous ne repartiez.

Ce soir, nous avons le plaisir d'avoir la présence de notre députée, Mme Emilie CARIOU.

Je commence par le rapport moral de 2018 :

Voilà les faits marquants pour nous. Le groupe de travail associant le Clis, l'ARS, Santé Publique France, l'IRSN et l'Etat a déterminé les objectifs et les méthodes pour la réalisation d'un état de référence sanitaire et la mise en place du suivi à long terme pour lequel les prestataires seront l'ARS pour la coordination et Santé Publique France et l'Observatoire Régional de Santé pour le recueil et l'analyse des données. C'est ce que nous verrons donc après cette première partie de l'assemblée générale.

La communication du Clis a été relancée en 2018 avec la nouvelle formule de la Lettre et son nouveau mode de diffusion. Avec la création d'une page Facebook qui a entraîné une hausse des abonnements (une centaine) pour un total de 1400 abonnés que nous avons aujourd'hui. Avec enfin, la poursuite de la remise d'un questionnaire par La Poste dans la zone de proximité, le taux de retour étant d'environ 13 %, avec une demande très forte d'une intervention du Clis dans les communes et la reprise des réunions publiques à la demande des maires. Le site internet est également en cours de modernisation.

En ce qui concerne les activités statutaires, il y a eu 3 assemblées générales, le 29 mars à Joinville pour la présentation du rapport N° 11 de la CNE, le 24 mai à Joinville pour l'adoption du rapport moral et du rapport de gestion et l'intervention de M. Boutin sur le WIPP, et le 11 octobre à Bure pour la présentation du rapport n° 12 de la CNE.

Le conseil d'administration s'est réuni pour sa part à 5 reprises à Bure : le 19 mars, le 27 avril, le 5 juillet, le 10 septembre et le 10 décembre. Il a préparé et mis en œuvre le programme d'activités qui comprenait notamment : le déplacement à La Hague (visite des installations Orano) et Flamanville où nous avons visité l'EPR du 14 au 17 octobre avec 25 membres du Clis ; la parution de la Lettre du Clis dans sa nouvelle formule avec un numéro en octobre sur les initiatives du Clis en matière de communication, la diffusion du DVD « Escalade à Bure (il en reste quelques uns avec plus de 5000 exemplaires distribués à ce jour), la venue de délégations étrangères (japonaises, suisse, belge, allemande), de journalistes (les Tv allemande et japonaise, France 3), d'universitaires, ainsi que les garants de la concertation mise en place après le débat public de 2013.

Les commissions ont poursuivi leurs activités. La commission « communication » s'est réunie 3 fois, les 26 janvier, 6 avril et 21 juin pour préparer la Lettre du Clis et poursuivre l'initiative d'information des habitants de la zone de proximité via La Poste. La commission « risques » s'est réunie une fois le 7 juin. Le groupe de travail « état de référence sanitaire » s'est réuni 2 fois en 2018, les 15 février et le 30 novembre et le groupe de suivi de l'étude d'impact s'est réuni 2 fois, le 27 mars et le 28 mai. Le comité de liaison s'est réuni 2 fois à Saudron en janvier et

juin afin de préparer les travaux du conseil d'administration et des commissions ainsi que la journée d'information avec l'Andra qui s'est déroulée le 14 décembre avec notamment une visite du bois Lejuc. Le Clis a organisé deux réunions publiques à la rencontre des habitants de Dammarie sur Saulx le 28 septembre et Abainville le 22 novembre.

Le personnel a maintenu la permanence à Bure avec la mise à disposition du fonds documentaire et la mise à jour du site internet dont la fréquentation reste importante, près de 260 visites par jour.

Par ailleurs, le Clis a participé en 2018 aux travaux des différents organismes comme le Collège inter-entreprise de sécurité, santé et des conditions de travail du laboratoire et aux activités de l'association nationale des CLI. Le Clis est également représenté dans le programme de recherche européen SITEX pour la création d'un réseau d'expertises techniques indépendantes. Il est intervenu lors d'une conférence de l'AIEA sur le rôle des acteurs locaux à Vienne du 12 au 16 novembre. Depuis 3 ans, le Clis assiste aux réunions plénières du Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur le Nucléaire, ainsi qu'aux réunions du groupe de travail chargé d'élaborer le Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs. Nous aurons l'occasion d'en reparler un peu plus loin.

En 2018, le Clis a également participé à des réunions d'échange avec des universitaires belges à Bure le 22 mai, puis à Anvers du 12 au 14 septembre, avec des membres du Rotary de Saint-Dizier le 16 janvier, avec des étudiants en sociologie de Nancy le 19 mars et avec des membres du Comité éthique et société de l'Andra le 24 septembre.

Enfin, dans le cadre du débat public sur le PNGMDR, les membres du Clis ont rencontré des représentants du CESER Grand Est le 9 juillet et le Clis a accueilli des membres de la Commission Particulière du Débat Public en charge de ce débat parmi lesquels sa présidente Mme Isabelle HAREL-DUTIROU au cours d'une réunion d'échange à Bure le 3 décembre.

L'année 2019 sera une nouvelle année de débat public. Il porte cette fois sur le PNGMDR (Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs) et non comme cela a pu être annoncé à tort sur le projet de stockage. Toutefois certains des thèmes qui ont été retenus nous intéressent tout particulièrement : les alternatives au stockage, les risques, la santé et l'environnement, les transports, le retraitement, les coûts et la gouvernance. La première réunion de lancement s'est déroulée à Paris le 17 avril de cette année, où le Clis était représenté par 6 de ses membres. Un groupe de travail a été constitué chargé de préparer un cahier d'acteur du Clis et c'est pourquoi nous vous proposons d'y participer. Nous allons vous adresser un calendrier de toutes les dates de ce fameux débat du PNGMDR. Nous verrons également si la CPDP souhaite que le Clis intervienne à l'occasion d'une réunion publique. Cela a été abordé avec la Présidente de la CPDP. S'il y a intervention du Clis, ce qui n'est pas sûr, elle se ferait très certainement lors de la réunion de Bar le Duc qui aura lieu le 20 juin. Enfin les études nécessaires à la réalisation d'un état de référence sanitaire seront mises en place cette année pour un démarrage effectif l'année prochaine.

Ce rapport 2018 est terminé. Je laisse la parole maintenant au trésorier et au commissaire aux comptes qui vont vous présenter le bilan de cette année.

M. Bertrand OLLIVIER, trésorier du CLIS

Je vais vous présenter comme chaque année le rapport de gestion sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2018. Ce rapport a pour objet de vous apporter les informations concernant l'activité de notre association au cours de l'exercice écoulé.

L'année 2018 a été marquée par une forte participation des membres du Clis aux activités proposées et par le nouveau mode de communication : Lettre nouvelle formule et remise commentée par La Poste.

On va commencer par le compte du résultat. Les produits de fonctionnement constituent l'activité de notre association au cours de l'exercice écoulé, il convient de souligner que le niveau des produits de fonctionnement ressort à 307 250 euros en 2018 contre 289 800 euros en 2017. Cela s'explique par la hausse de la contribution de l'Etat et automatiquement de celle des trois autres financeurs EDF, ORANO et le CEA qui se répartissent comme suit :

- Etat : 152 775,00 euros
- EDF : 50 925,00 euros
- CEA : 50 925,00 euros
- ORANO : 52 625,00 euros

Les charges de fonctionnement représentent 276 081 euros contre 256 979 euros lors de l'exercice précédent, soit une hausse de 19 102,00 euros, + 7,43 %. Nous allons voir en détail pourquoi cette hausse. On distingue parmi ces charges les consommations et services extérieurs, impôts et taxes, frais de personnel et les amortissements. Les consommations, frais et services extérieurs représentent 118 916 euros contre 94 945 euros en 2017, soit une hausse importante de 25,25 %. On va regarder le pourquoi de cette hausse. Elle porte principalement sur les annonces, insertions et publications : 11 634,00 euros au lieu de 120 euros l'année précédente. Il s'agit de la seule Lettre du Clis en 2017. Elle n'avait pas été imprimée ni diffusée toutes boîtes. En 2018, la nouvelle formule « Un autre regard », a fait l'objet d'annonce par voie de presse (Est Républicain, le Journal de la Haute-Marne et la Voix de la Haute-Marne). Ce qui a constitué cette hausse.

Les voyages et déplacements se sont montés à 29 413,00 euros contre 14 360,00 en 2017 (voyage La Hague-Flamanville et plus de réunions avec plus de participations comme indiqué en préambule).

Comme vous le savez, les frais de déplacements sont remboursés aux membres participants aux réunions sur la base des demandes formulées par ces derniers. Ces demandes doivent être appuyées des pièces justificatives correspondantes. L'association prend en charge les déplacements liés à la participation aux réunions (CA, AG, commissions, visites et séminaires), ainsi que ceux réalisés entre les deux établissements du Clis (Bar le Duc et Bure).

Parmi les charges sur ce chapitre, on a les affranchissements qui se sont montés à 8 814,00 euros au lieu de 7 040,00 euros en 2017, frais liés au nouveau mode de distribution de la Lettre du Clis.

Ensuite on a les charges de personnel qui s'élèvent à 147 431,00 euros au 31/12/2018, contre 142 757,00 en 2017, soit une progression de 4674,00 euros.

La principale raison de cette augmentation réside dans la provision pour congés payés (88,5 jours restant à prendre contre 75,5 jours fin 2017).

Nous attachons à rechercher la meilleure adéquation possible quant à l'emploi du personnel par rapport à l'activité de l'association.

Impôts et taxes : sous cette rubrique figurent les taxes liées à la masse salariale sur les salaires, taxe d'apprentissage et participation à la formation continue.

Le Clis est toujours exonéré de la taxe sur les salaires en raison de l'abattement passé de 6 000,00 à 20 000,00 euros à compter de 2014, puis à 20 507,00 euros à partir de 2018.

Les montants de la taxe d'apprentissage et de la participation à la formation continue ont été respectivement de 715,00 euros et 746,00 euros.

L'amortissement du matériel informatique et vidéo, et du mobilier de l'association représente 560,00 euros auxquels s'ajoutent les amortissements liés à l'exploitation du film documentaire dans le courant de l'année 2018, à hauteur de 7 712,00 euros. La durée de l'amortissement du film est arrivée à son terme en mai 2018.

Le résultat financier : en conséquence de l'absence de placements, il n'a été dégagé aucun produit financier sur cet exercice.

Et enfin le résultat exceptionnel : un certain nombre d'éléments non récurrents ont été enregistrés sur cet exercice entraînant ainsi un résultat exceptionnel de + 486,32 euros, due à une hausse des dons.

La créance afférente à la demande formulée par l'association au ministère de la transition écologique et solidaire et correspondant aux dépenses effectivement engagées en 2007 et la provision constatée à hauteur de 100 % de son montant estimé, soit 219 000 euros, sont toujours présentes dans les comptes au 31/12/2018.

Cette provision a été enregistrée afin de satisfaire au principe de prudence affiché par le plan comptable, compte tenu de son antériorité. Elle ne saurait s'assimiler à un abandon des demandes, ayant pour objet d'aboutir à son recouvrement.

Ainsi, après prise en compte du résultat exceptionnel et compte tenu des principaux éléments qui viennent de vous être exposés, le résultat de l'exercice est de + 31 654 euros.

La capacité d'autofinancement ressort, quant à elle, positive pour 39 927 € au 31 décembre 2018 contre 50 728 euros au 31/12/2017.

A noter la forte mobilisation des membres en 2018 au titre du bénévolat. Ont été relevés 44 événements (réunion, accueil délégation, visites...) contre 37 en 2017, 397 participants au total contre 294, et 1618 heures comptabilisées contre 1291, soit une évaluation financière de 15 985,00 euros contre 12 014,00 euros en 2017.

Les équilibres financiers : au 31 décembre 2018, nos capitaux propres représentent 225 349 euros, contre 193 694 euros au 31/12/2017. Le fonds de roulement de l'association au 31 décembre 2018 s'élevait quant à lui à 441 421 euros contre 401 494 euros au 31/12/2017.

Par ailleurs, les éléments de l'actif circulant se composent de la manière suivante :

- des créances représentant les subventions non encore encaissées au 31 décembre 2018 soit :

- pour l'Etat 219 000 € correspondant aux crédits relatifs aux dépenses réellement engagées au titre de l'année 2007
- et ORANO qui a décalé son virement de 50 925 euros
- la trésorerie de l'association qui s'élevait à 217 161 euros au 31/12/2018
- les charges constatées d'avance pour 4 271 euros.

Au passif, figurent les dettes suivantes non encore réglées au 31/12/2017 :

- les dettes fournisseurs et comptes rattachés : 9 533 euros
- les dettes fiscales et sociales : 31 136 euros
- les autres dettes : 9 267 euros

Le besoin en fonds de roulement représente donc 224 260 euros à la clôture de l'exercice, contre 273 687 euros au 31/12/17.

Concernant l'équilibre financier, notre situation financière globale est très saine. Toutefois, cela cache de fortes variations observées au cours de l'année, en raison des dates parfois tardives de versement des subventions par les financeurs.

Nous restons à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire.

Concernant les perspectives d'avenir, pour 2019, la mise en œuvre de l'état de référence sanitaire aura un impact significatif sur les charges. Par ailleurs, nous souhaitons faire paraître au moins deux numéros de la Lettre du Clis.

Un point sur les mandats arrivant à échéance : compte tenu du mode de désignation des membres du conseil d'administration, nous n'avons pas à nous prononcer sur les renouvellements de leur mandat.

Proposition d'affectation du résultat : nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un montant de 31 654,90 € au poste de réserves affectées à un projet associatif, pour les projets suivants :

- études et recherches, pour la mise en œuvre de l'Etat de référence sanitaire,
- publications, pour ce qui concerne la Lettre du Clis.

Nous vous proposons de bien vouloir décider d'affecter le résultat de l'exercice aux comptes "*études et recherches*" et « *publications* ».

Maintenant les conventions visées à l'article L.612-5 du code du commerce. Mais y-a-t-il des questions sur le rapport de gestion avant le rapport du commissaire aux comptes ?

M. Pierre SUCK, Lezéville

Sur le passif, il y a 35 000,00 euros de différence supplémentaire d'une année à l'autre. Pour quelle raison ? C'est peut-être du fait des retards des paiements ?

M. Bertrand OLLIVIER, trésorier du CLIS

C'est le résultat de l'année dernière ; cela n'a rien à voir avec les subventions. D'autres questions ? On va passer au rapport du commissaire aux comptes.

M. Christophe PETITJEAN, FIDUREX, Commissaire aux comptes

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée, j'ai effectué un audit des comptes de l'association au 31 décembre 2018 et au terme de cet audit, je certifie que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière du patrimoine de l'association à la fin de cette exercice. Sur le fondement de l'opinion, je rappelle simplement qu'effectivement, nous effectuons l'audit en conformité avec un référentiel qui est fourni par le législateur. Au niveau du paragraphe consacré à la justification des appréciations, j'ai tenu à relayer l'information qui vous a été donnée dans le rapport de gestion sur la valorisation du bénévolat puisque finalement il y a beaucoup d'associations qui ne le font pas et je trouve personnellement que cela donne un éclairage par rapport à l'activité réelle de l'association. D'autant plus qu'il y a un nouveau règlement comptable qui va s'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2020 à toutes les associations, qui va de facto rendre quasiment obligatoire cette valorisation du bénévolat. Voilà pour la justification des appréciations.

J'ai vérifié bien entendu le rapport de gestion pour m'assurer qu'il correspondait bien aux comptes que j'avais audités, cela concernait le rapport sur les comptes annuels. Concernant le rapport spécial sur les conventions réglementées auxquelles vous avez fait référence, on a toujours la même convention que les autres années, à savoir les conventions réglementées, pour faire simple, ce sont les opérations qui ont lieu entre les personnes qui font partie du conseil d'administration et qui par ailleurs ont une fonction d'élus, cela peut être dirigeant d'entreprise ou autres, mais là en l'occurrence c'est élu. Donc la seule convention que j'ai relevée concerne M. Gérard ANTOINE, Maire de Bure qui est membre du conseil d'administration du Clis et qui au terme d'un contrat daté du 16 février 2010, met à disposition au nom de la commune de Bure, les locaux à usage professionnels, dans les locaux au lieu dit « le Lavoir » pour un montant annuel qui n'a pas évolué depuis l'an dernier, soit 8 454,84 euros.

J'en ai fini avec mon rapport (**Annexe 1**), je vous passe la parole. Merci de votre attention.

M. Bertrand OLLIVIER, trésorier du CLIS

Très bien. Merci M. PETITJEAN pour votre soutien et la précision de votre travail.

M. Michel GUERITTE

Pour la location du lavoir, c'est le prix du marché ?

M. Bertrand OLLIVIER, trésorier du CLIS

Concernant la location à Bure, le prix a été fixé en 2010, après estimation des Domaines.

Pour mémoire à Bar le Duc, le loyer est un peu supérieur mais avec des services.

M. Denis STOLF, Président du CLIS

Nous allons voter le rapport moral. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Aucune abstention ni contre. Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

M. Bertrand OLLIVIER, trésorier du CLIS

Pour le rapport de gestion. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Une abstention. Très bien.

On va passer au programme maintenant.

M. Denis STOLF, Président du CLIS

On va parler du programme 2019 du Clis, puis nous aurons le projet de budget 2019. Nous prévoyons les réunions de 3 à 4 assemblées générales, avec notamment l'audition des membres de la Commission Nationale d'Evaluation pour la présentation du rapport n°13, de 4 à 6 réunions du Conseil d'Administration et du Comité de liaison, la poursuite des réunions publiques dans les communes de la zone de transposition qui se porteront volontaires avec éventuellement la projection du film du Clis ; même si l'on sort un peu de la zone de transposition, n'hésitez pas à nous en faire la demande, même pour des associations, nous nous déplacerons pour vous porter la parole du Clis. La journée d'information avec l'ANDRA continue bien entendu. Une participation éventuelle au débat public PNGMDR. Une participation physique éventuelle si la CPDP le souhaite sur Bar le Duc et aux autres réunions programmées.

M. Michel GUERITTE

Pouvez-vous expliquer la participation du Clis à ce débat ?

M. Denis STOLF, Président du CLIS

Le Clis s'est proposé d'y participer. Maintenant, est-ce que la CPDP nous sollicitera pour prendre la parole ? Nous sommes encore dans l'expectative. Une demande a été faite auprès de la présidente et nous attendons la réponse, c'est pour cela que c'est éventuel.

Les commissions thématiques se réuniront régulièrement en tant que de besoin et notamment :

- la commission « Risques » qui continuera de travailler sur les questions soulevées lors de l'instruction du DOS,
- la commission « Localisation » sera associée au suivi de l'étude d'impact réalisée par l'ANDRA,
- la commission « Environnement-Santé » poursuivra la démarche relative à la mise en place d'un état de référence sanitaire dans le cadre du groupe de travail associant la Préfecture, l'ARS, l'IRSN et Santé publique France,
- la commission « Communication » qui préparera la Lettre ou les Lettres du CLIS.

Pour les déplacements, les visites de sites français ou étrangers (Suisse, Finlande), la visite des installations de Bure et Saudron, une visite du chantier du RER (Le Grand Paris est en activité effectivement pour faire une couronne supplémentaire), avec une visite intéressante ; nous en avons réalisé une avec l'Andra l'année dernière. Il y a eu une proposition qui a été faite au Clis. L'intérêt, c'est de voir travailler les tunneliers qui sont de dimension extraordinaire. La participation à des colloques et aux activités de l'ANCCLI, au groupe de travail PNGMDR et aux réunions du HCTISN. Les initiatives spécifiques : parution de plusieurs numéros de la Lettre du CLIS nouvelle formule et poursuite de la remise de questionnaires dans les communes de la zone de proximité. Poursuite de la démarche conjointe CLIS/ANCCLI/IRSN sur le « dialogue HAVL », accueil de délégations à Bure. Bien sûr le Clis participe à chaque fois qu'il le peut quand l'Andra reçoit des délégations, le Clis a toujours plaisir à les accueillir et à discuter avec eux.

M. Michel GUERITTE

Le dialogue HAVL existe encore ?

M. Denis STOLF, Président du CLIS

Oui, il existe toujours.

Benoît JAQUET, Secrétaire général du CLIS

Je voulais simplement ajouter et je ne sais pas si cela répondra de manière supplémentaire à M. GUERITTE ; il a été décidé lors du dernier conseil d'administration de créer un groupe de travail chargé de réfléchir à la participation du Clis à ce débat public, de rédiger un cahier d'acteur et puis nous invitons à chaque réunion dont les thèmes intéressent le Clis des membres à y participer, le Clis prenant en charge les frais de déplacement et d'hébergement.

M. Denis STOLF, Président du CLIS

Voilà donc le programme 2019. Nous allons passer aux observations, des recommandations ? N'hésitez pas. Non ? On va passer au budget 2019.

M. Bertrand OLLIVIER, trésorier du CLIS

Le budget que l'on vous propose s'équilibre à presque 300 000,00 euros, 299 250,00 euros, avec une légère baisse des subventions, 149 625,00 euros pour l'Etat ainsi que les subventions des autres organismes. En dépenses, pour les principaux postes, les charges de personnel 148 400,00 euros. Pour les services extérieurs, le poste est en hausse à 67 000, 00. A l'intérieur le poste « études et recherches » pour 34 500,00 euros, pas de grand changement pour le poste locations immobilières à 21 000,00 euros. Pour les autres services extérieurs à 41 750,00 euros avec la Lettre du clis en annonces et insertions à hauteur de 22 000,00 euros, Poste & télécom à 10 000,00 euros et les déplacements qui seront effectués par les membres à hauteur de 29 600,00 euros et 25 700,00 euros pour les voyages et déplacements.

Ce qui nous fait un total s'élevant à 299 250,00 euros.

Ce budget doit être approuvé. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Une abstention.

M. Denis STOLF, Président du CLIS

Concernant le programme 2019. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est approuvé à l'unanimité.

M. Jean-Paul LHERITIER

Le budget est différent en ce qui concerne le montant des subventions. Pourquoi ?

M. Bertrand OLLIVIER, trésorier du CLIS

Oui, il a été modifié suite à la notification de la subvention de l'Etat et à été modifié et renvoyé aux membres par courriel.

M. Denis STOLF, Président du CLIS

Merci au trésorier et au commissaire aux comptes. On va continuer sur l'état de référence et le suivi sanitaire de la population. Mme Céline PRINS, je vous en prie.

Mme Céline PRINS, Agence Régionale de Santé

N'hésitez pas à me déranger pendant la présentation. Au sein du Clis, il y a une commission « environnement santé » qui a depuis un moment, initié l'idée de faire un état de référence sanitaire de la population. On a fait, lors du dernier conseil d'administration du Clis, une présentation d'un point d'état des travaux et il nous a été demandé de faire aussi une présentation à l'assemblée générale ce soir, pour que vous puissiez voir où en sont les travaux. J'ai été chargée de vous faire cette présentation pour le compte du groupe de travail. Je voulais vous dire en introduction sur quoi on a travaillé. C'est-à-dire autour d'un projet comme celui-là, il y a tout ce qui est surveillance environnementale, notamment réglementaire, et aussi une surveillance que l'on peut mettre à titre complémentaire. Il y a un système d'observation qui peut être fait au niveau sanitaire et puis aussi tout ce que l'on peut faire en terme de prévention, renforcement de soins etc...

Tout d'abord dans le contexte que j'évoquais, il y a une sollicitation de l'Agence Régionale de Santé sur cette réalisation et sur la volonté de suivre l'état de santé au sens large et dans le temps des populations riveraines du projet. L'idée étant de travailler sur un projet de surveillance qui soit pérenne et qui puisse, à intervalles réguliers, produire des images de l'état de santé de la population. Un groupe de travail a été constitué en fin d'année 2017 regroupant des membres de la commission « environnement et santé » du Clis, un représentant de la Préfecture de la Meuse, au titre de la mission de coordination qu'à la Préfecture de la Meuse sur ce dossier, un représentant de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), des représentants de Santé Publique France et un représentant de l'ARS (moi-même). Pour Santé Publique France, ces experts m'accompagnent ce soir, je les en remercie et ils pourront m'aider à compléter le cas échéant, si vous avez des questions à l'issue de cette présentation.

Les premières réunions ont surtout permis de définir l'objectif et la méthodologie à employer, tout en tenant compte des limites rencontrées de ce que l'on peut proposer à l'heure actuelle au vu des connaissances. L'objectif initial du Clis, c'était de mettre en place une surveillance épidémiologique capable de mettre en évidence l'apparition de tout problème sanitaire lié à la construction et à l'exploitation du projet de stockage à Bure pour démontrer un lien de causalité. Il y a deux types d'études qui le permettent. Ce sont des études de type « cohorte », qui permettent de faire un suivi de la population dans le temps. Cela veut dire que l'on prend un groupe de personnes que l'on suit de manière très fine sur toute les expositions depuis qu'elles sont nées, ce qu'elles ont mangé, à quoi elles ont été exposées, où elles ont habité, etc. Et puis un certain nombre de données sanitaires. Ces outils sont très lourds et nécessitent un nombre de personnes suffisantes pour pouvoir produire des données qui soient significatives, avec des biais de mémorisation.

Ensuite, on s'est attaché à regarder les études dites « cas – témoins » ou « exposée – non exposée ». Ce sont des études où il y a des rentrées par une porte d'entrée qui est une pathologie spécifique. Par exemple, vous allez vous intéresser à des gens qui ont telle maladie et à côté il y a un groupe qui n'est pas malade de cette maladie et on va comparer ces deux groupes. Ce qui présente une difficulté quand on va faire une observation globale, puisque c'est pathologie par pathologie, avec toutes les difficultés que l'on connaît sur les choix du groupe témoin. C'est un peu le type d'étude que l'on passe en revue dans le groupe de travail et on a été d'accord pour dire que l'objectif partagé qui était adapté au contexte autour du projet, c'était de mettre en place un système de surveillance épidémiologique autour du centre de

stockage, visant à objectiver l'état de santé de la population locale et mettre en place une étude étiologique spécifique. C'est important de vous le dire et de le partager avec vous sur cet aspect là. Cela nous a paru pertinent de poursuivre dans cette voie là et on s'est attaché à définir les critères à remplir pour ce système. En termes de critères, il y avait :

- permettre la détection dans le temps de toutes les évolutions qu'elles soient favorables ou défavorables, de l'état de santé de la population en comparaison avec une période de référence,
- permettre une comparaison sur des données similaires, sur d'autres ressorts géographiques, ce sont des comparaisons spatiales,
- envisager l'état de santé au sens large,
- permettre un retour ultérieur aux données – on voit que l'on est sur un projet dans le temps,
- permettre une optimisation du recueil et de l'analyse des données afin de garantir sa pérennité. Plus on sera dans des systèmes de surveillance de droit commun, plus cela sera facile de faire perdurer le système.

Je voudrais vraiment attirer votre attention sur le fait que le système présenté là et que le groupe de travail pense être le plus judicieux au vu du contexte, ne permettra pas d'établir le lien de causalité. C'est-à-dire que si l'évolution significative d'un indicateur de santé était mise en évidence, il serait nécessaire de faire des études et des investigations complémentaires pour en connaître la cause.

C'est important de vous le dire pour que, lorsqu'on présentera les résultats, vous sachiez que c'est vraiment des photos que l'on va faire et qu'il n'y a pas ce lien de causalité.

L'objectif de ce système d'observation est d'évaluer à un instant T l'état de santé physique et psychologique de la population, à partir de données sanitaires et de renouveler cet état des lieux à intervalles réguliers. Cet état des lieux devra aussi comporter des données démographiques et socio-économiques et propose aussi de faire un volet sur la santé perçue, la qualité de vie et le niveau d'anxiété. Ainsi, ce système permettra de mettre en évidence une possible évolution de l'état de santé et de définir, piloter et évaluer des actions de prévention à mettre en place sur le territoire. Si l'on a des données de santé, cela permettra par la suite de mettre en place des actions de préventions mieux adaptées à notre territoire, ce qui permettrait d'améliorer l'état de santé de la population.

On arrive à la zone d'étude (**Annexe 2**). On s'est posé beaucoup de questions sur cette zone. Pour arriver à voir quelque chose dans le cadre d'indicateurs sanitaires, il faut un certain nombre de gens, une population suffisante pour pouvoir observer des choses. De ce fait là, on a regardé objectivement différents rayons. On est partis sur une première zone qui ferait 25 km autour du centre et une autre zone qui serait à 50 km. On aimerait se doter d'un conseil scientifique d'experts qui pourrait nous éclairer aussi sur cette proposition de zone d'étude.

Suite à la réflexion au niveau de Bure, il faut se rendre compte qu'il faudrait avoir une population suffisante pour pouvoir interpréter les résultats. On s'est dit qu'effectivement par rapport au nombre d'habitants, la zone des 25 km était sans doute un bon compromis. L'idée est de faire une photo de l'état de santé de la

population et il n'y a pas pour l'instant de cause préjugée. L'idée est de pouvoir voir globalement où l'on en est. Cela fait partie des questions que l'on pourrait poser à un conseil d'experts scientifiques, puisque l'idée c'est de se doter d'un conseil scientifique avec des experts indépendants, qui ont des compétences en matière de ce type d'étude, si effectivement notre raisonnement est le bon.

M. Michel GUERITTE

Et les vents dominants ?

Mme Céline PRINS, Agence Régionale de Santé

On est parti sur ce projet là pour des raisons que je vous ai expliquées, sur une vision globale et non pas sur une surveillance avec en prévision, une potentielle surexposition liée au stockage, puisque on vous propose une surveillance globale.

En terme de méthodologie sur cette surveillance globale, on vous propose trois choses : d'abord des données sanitaires issues de données médico-administratives du Système national des données de santé (SNDS). C'est une nouveauté et c'est quelque chose que l'on n'aurait pas pu vous proposer quelques années auparavant, qui est que maintenant tout ce qui est données « assurance maladie » notamment sont accessibles par Santé Publique France. Ce qui nous permet d'avoir accès à des données sanitaires et qui sont d'ailleurs suivies dans le droit commun de plus en plus par Santé Publique France. Ensuite, il nous faut des indicateurs démographiques, socio-économiques et autres déterminants de santé pour pouvoir expliquer justement les résultats et pouvoir donner les interprétations. La troisième chose que l'on vous propose, c'est la santé perçue, qualité de vie, niveau d'anxiété et cela par deux méthodes : l'analyse contextuelle, c'est l'idée d'être au plus proche de la population (focus groupe, identifier le niveau de perception des habitants) et puis une enquête en population générale. Je vais détailler tous ces blocs là par la suite.

Le premier bloc porte sur les indicateurs sanitaires. Qu'est-ce qu'il y a derrière ce SNDS ? Des données de morbidité (nombre de malades) et de mortalité pour certaines pathologies, ces fameuses données sont ainsi utilisées par Santé publique France puisque c'est leur base de données pour la surveillance de droit commun. On estime la fiabilité des données à partir des années 2007-2008. En terme de temporalité, on se propose pour l'état de référence de requêter et de commencer par les années 2010-2014. En terme de proposition de surveillance, là encore on voudrait faire quelque chose d'assez large dans le spectre des pathologies communément surveillées dont celles pouvant potentiellement être radio-induites, mais pas que. Je ne les ai pas toutes listées dans ce rapport, là c'est un extrait, une présentation, mais le rapport global liste toutes les pathologies dont les cancers, les maladies cardio-vasculaires et métaboliques, la santé mentale, les maladies respiratoires chroniques, les maladies neurodégénératives...

En terme d'indicateurs démographiques, socio-économiques et autres déterminants de santé, c'est l'Observatoire Régional de la Santé qui propose de faire cette partie là. C'est les facteurs qui peuvent influencer sur l'état de santé d'une population et qui vont contribuer à une interprétation des données sanitaires. Des exemples : la structure par âge, la qualification des activités des habitants, les revenus et prestations de redistribution sociale, l'environnement et le cadre de

vie, l'offre de santé, et tout ce qui est données disponibles en infra-départemental que l'on pourrait avoir pour éclairer la typologie de la population. Là encore en terme de temporalité, on le fait sur le même pas de temps, soit 2010-2014.

Ensuite il y a ce volet « santé perçue et qualité de vie, bien être psychique et facteurs de risques », ce serait Santé Publique France en lien avec l'ORS. L'idée émane d'une action du Plan régional de santé environnement qui fait des études sur la santé perçue autour des sites d'envergure et on a pensé que cela serait intéressant de le faire pour ce projet. Cela se base sur une analyse du contexte local, une approche qualitative du ressenti des populations, des enjeux du territoire, sous forme d'entretiens et de focus groupe et là vous aurez toute votre place pour y participer et cela complète un avis quantitatif et contribue à mieux faire comprendre des résultats de terrain. Ensuite il y a une étude en population, c'est une enquête par sondage sur l'état de santé perçue des populations et des questionnaires standardisés qui permettent de faire du quantitatif sur du qualitatif. Cela permet aussi, et c'est innovant, de pouvoir coupler ces données là avec les données SNDS. En terme de temporalité, il n'est pas possible de revenir en arrière puisque cela est une enquête qualitative. On espère démarrer fin 2019/début 2020 pour la mise en œuvre de cet état des lieux.

Nous continuons sur la méthodologie. Pourquoi a-t-on besoin de données socio-démographiques et socio-économiques ? Parce que cela permet de « standardiser » les résultats. Pour donner un exemple avec des notions qui ne sont pas forcément simples : si vous prenez une population avec plus de personnes âgées et une autre population avec moins de personnes âgées, il est logique que le taux de mortalité soit plus important sur la population où il y a plus de personnes âgées. Pour s'affranchir de ce biais là, il y a une méthode de calcul qui a été élaborée, pour pouvoir comparer deux populations de structure différente. De la même manière, on pourra faire d'autres types de standardisation et cela permet de s'affranchir de ce que l'on appelle des biais, des choses qui pourraient entacher les résultats, qui au final, n'auraient pas de réalité parce que en fait cela vient d'autre chose. Là encore, on se pose des questions. Quel type de standardisation ? Jusqu'où va aller la standardisation ? Cela pourrait faire l'objet d'un avis du conseil scientifique qui pourrait voir les avantages et les inconvénients et standardiser sur telles ou telles données.

Je vais rentrer dans le plus dur donc il ne faut pas hésiter à m'arrêter car c'est quelque chose qui n'est pas simple. Comme vous l'avez vu, on fait des estimations à partir des données que l'on a. Dans ce cadre là, les données que l'on peut avoir et qui sont fournies sont des données que l'on appelle « taux d'incidence et de prévalence ». Elles sont données avec des intervalles de confiance à 95 %. Ce qu'il faut comparer, c'est ces intervalles de confiance. C'est là où je vais rentrer un peu dans la technique. Je suis désolée, mais je pense que cela est important, parce que le jour où l'on viendra avec les résultats, vous ne pourrez pas comprendre si l'on n'a pas abordé cela avec vous avant, que vous puissiez vous projeter sur ce que l'on est capable de vous donner ou de ne pas vous donner. Cela est un premier exemple, où vous allez avoir deux périodes d'étude différentes (**Annexe 3**). On donne souvent un chiffre, qui n'a pas de valeur – ce qui a une valeur c'est l'intervalle de confiance - mais parce que souvent scientifiquement on se donne des règles, et que c'est plus simple de parler en chiffres qu'en intervalle de confiance et donc on prend le chiffre du milieu. Quand on estime le chiffre, on est capable de vous dire : il y a 95 % de

chance, ou de risques si cela est une maladie, que le nombre de cas soit compris entre ces deux chiffres, là entre 3 et 30, mais cela peut être aussi bien 4 ou 28. Au final, cela n'est pas simple à comprendre parce que souvent on parle en chiffres. Pour que cela soit significativement différent, il faut que les intervalles de confiance soient disjoints. Si nous avons un cas où l'on est entre 3 et 30 et là on est entre 15 et 45, on ne pourra pas conclure parce que les intervalles se chevauchent. On ne peut pas vous dire s'il y a une différence ou pas et si il y a plus de malades maintenant qu'avant ou moins ; cela n'est pas possible. Par contre, si on a des intervalles qui sont plus resserrés, on reviendra à la population après, pourquoi ils sont plus ou moins grands, et si les intervalles de confiance sont vraiment disjoints, comme on a 95 % de chance que la valeur soit entre là et là, on va dire que c'est significativement différent, si il y a une augmentation ou une diminution dans le temps ou s'il y a une différence spatiale entre telles zones et telles zones en terme de nombre. C'est une base qu'il faut que vous ayez en tête. N'hésitez pas à me poser des questions à ce stade.

M. Charles VARIN, FO

Celui qui a fait cela, il sort de l'ENA.

Mme Céline PRINS, Agence Régionale de Santé

C'est la complexité de l'épidémiologie et de ce que l'on peut faire puisque bien évidemment on n'est pas derrière chaque individu et que l'on n'a pas de chiffre en dur mais on a des modèles d'estimation et qui dit estimation dit qu'il y a toujours une fiabilité. C'est un peu comme une mesure technique lorsque vous allez contrôler dans l'air la concentration de telles choses, cela dépend de la sensibilité analytique de la mesure. Vous savez que cela ne va pas être 15 micro grammes de quelque chose, cela va être 15, plus ou moins de micro grammes. C'est la sensibilité à la mesure. C'est que la sensibilité du modèle est comme cela. On ne peut pas faire mieux.

Je vais vous donner un autre exemple (**Annexe 4**). Si on fait une comparaison de deux territoires sur une même période de temps. C'est pour illustrer le thème sur la population. C'est pour montrer que si l'on prend une population qui est trop faible, on ne verra rien car l'intervalle de confiance va être énorme. On a pris l'exemple du cancer du poumon en Meuse et en France métropolitaine : le delta de la population est important. Sur la Meuse, on a un intervalle de confiance qui va de 50 à 64, il est étalé et sur la France métropolitaine, il est situé entre 48,3 et 51,1 et là, en l'occurrence, ce n'est pas les mêmes chiffres mais comme les intervalles de confiance ne sont pas disjoints, on ne peut pas conclure, donc ce n'est pas si significativement différent.

C'est vraiment cela qu'il faut avoir en tête. C'est ce que l'on pourra faire avec un système tel que l'on a évoqué. Si effectivement il y a une grosse différence, on la verra. S'il n'y a pratiquement pas de différence, on ne la verra pas, avec ce que permettent les outils qui sont à notre disposition actuellement. Peut être que dans 10, 15 ans, on reviendra devant vous pour vous dire que cela a beaucoup évolué et qu'on est beaucoup plus fins qu'avant.

L'avantage de faire ce système basé sur la surveillance de droit commun de Santé Publique France, c'est que l'on bénéficie des avancées et connaissances au fur et à mesure de l'outil. Est-ce qu'il y a des questions ? Après je serai à votre disposition pour en discuter ; il s'agissait d'une première présentation. Je pense

que l'on sera amené à vous communiquer régulièrement. Il ne faudra pas hésiter à poser vos questions.

M. Michel GUERITTE

Une question. C'est établi, c'est décidé ? Vous allez faire ce que vous racontez ?

Mme Céline PRINS, Agence Régionale de Santé

C'est ce qui est proposé par le groupe de travail du Clis.

M. Michel GUERITTE

C'est le groupe de travail du Clis qui a la décision de pouvoir dire : « c'est bien ou ce n'est pas bien ? ». Et vous trouvez cela normal ?

Mme Céline PRINS, Agence Régionale de Santé

En fait, c'est le Clis qui demande quelque chose et c'est lui qui a coordonné ce travail. Pour cela, il s'est entouré d'experts (Santé Publique France, l'IRSN, l'ARS) et c'est dans le cadre du groupe de travail que cela a été fait. Effectivement, le maître d'ouvrage, c'est le Clis qui est à la manœuvre.

M. Michel GUERITTE

Ce n'est pas un hasard, vous avez pris en plus l'exemple du cancer du poumon. C'est amusant. Et dans un rayon de 15 km autour de Soulaines, vous en avez trouvé, Santé Publique France : 28 % en trop. Et à cause d'intervalle de confiance, c'est le seul cancer dont on a tenu compte. Pas les autres, qui sont tous en excès.

M. Denis STOLF, Président du CLIS

C'est un exemple que l'on a pris. Il y a beaucoup plus de pathologies qui vont être suivies que le cancer du poumon.

Mme Céline PRINS, Agence Régionale de Santé

M. GUERITTE, je vous propose de poser ces questions là au niveau de la CLI de Soulaines. Là on est à Bure et on propose une méthode.

M. Michel GUERITTE

Pour la référence, j'ai vu 2019-2020. Vous allez commencer tout de suite avec cela. Si vous prenez le cercle de 25 km, vous avez tout faux, car quand descendront les premiers colis ? 2050 ? En 2054, vos successeurs vont comparer avec votre cercle. Et là ils vont dire, quelle bande de c...., on est obligé de constater et d'admettre qu'avec les vents dominants...

Mme Céline PRINS, Agence Régionale de Santé

On a entendu. Je voudrais juste dire que l'avantage de ce système là, que nous n'avons peut être pas mis en exergue, c'est que l'avantage du SNDS est de requêter sur les données et que nous les avons au niveau de la commune et effectivement, pour des règles statistiques, on ne va pas donner des chiffres à la commune mais cela veut dire en terme d'historique, potentiellement...

M. Michel GUERITTE

C'est faux, il y en a avec le code postal. La morbidité c'est le code postal ou inversement. Avec le code postal, il y a un problème. Je suis désolé, où c'est de l'incompétence ou c'est un mensonge.

Mme Céline PRINS, Agence Régionale de Santé

Je laisse la parole à Michel VERNAY de Santé Publique France.

M. Michel VERNAY, Santé Publique France

Dans le système national des données de santé, les données sont bien géolocalisées à la commune. Que les choses soient claires. La deuxième chose sur la composition du groupe de travail, il nous a semblé important que ce groupe de travail qui était assez diversifié dans sa composition puisse dialoguer avec nous, Céline vient de le dire, on a bien senti que les préoccupations étaient certes liées et légitimes par rapport aux rayonnements ionisants, mais ce sont fait jour aussi d'autres préoccupations. Notamment sur l'état psychique, sur les tentatives de suicide ou des choses comme cela. Et on assez vite compris avec le groupe de travail que le souhait était effectivement de travailler sur la santé dans toutes ses dimensions. C'était important qu'il y ait ce travail préalable de co-construction pour que nous puissions répondre et comme a dit Céline : « il y a des choses qui sont techniquement faisables, d'autres qui ne le sont pas », et ce serait vous mentir que de vous dire que l'on pourrait tout faire quant on ne peut pas tout faire.

Mme Céline PRINS, Agence Régionale de Santé

Merci Michel. On va parler de gouvernance du projet dont l'idée serait de se doter d'un comité de pilotage, avec évidemment le Clis, avec un représentant du Préfet, l'ARS, Santé Publique France et l'IRSN. Ensuite, on vous propose de faire un conseil scientifique avec des experts nommés intuitu personae dans le cadre d'un appel public à candidature, dans l'idée d'avoir des experts dans le suivi épidémiologique, de la radioprotection, de l'analyse contextuelle. C'est un éclairage encore supérieur, je pense qu'il y a eu beaucoup d'échanges avec le groupe de travail, avec une certaine expertise et cela permettra de pousser encore plus haut les experts indépendants qui permettront d'avoir un avis complémentaire. Et puis sans doute un comité d'interface, parce que l'idée c'est effectivement de voir comment faire vivre ce projet avec les parties prenantes que représente le Clis qui a toute sa place. Et puis l'équipe projet, comme l'a rappelé le président avec Santé Publique France, parce qu'ils seront à la manœuvre sur la réalisation de l'étude et l'Observatoire Régional de la Santé et puis l'Agence Régionale de Santé en coordination. Des questions sur cette gouvernance ?

C'est quelque chose qui peut se faire classiquement.

En terme de communication et valorisation des résultats, on voudrait que ce projet, produise et diffuse un rapport public à échéance de chaque photo. Le Clis aura toute sa place pour la documentation tout public et pour l'Agence Régionale de Santé, l'idée est de pouvoir aussi utiliser ces données là pour mettre en action la prévention, cibler sur les besoins de la population locale. C'est un des enjeux pour nous.

En terme de calendrier de mise en œuvre, une validation de principe par le groupe de travail qui s'est réuni fin avril, une présentation de la note en mai, c'est ce que l'on est en train de faire auprès de vous. L'idée est de commencer à faire circulariser ce projet. L'évaluation du coût du montage financier est en cours et le deuxième semestre 2019 sera consacré au projet de gouvernance, à la communication autour du projet et puis appel à candidature des experts pour que le conseil scientifique se réunisse, que l'on cale plus finement encore ce projet, car là, c'est le cadre global. Il reste encore à affiner des choses. Puis la mise en

place en 2020 du système d'observation, avec là, la première photo, qui serait l'état de référence sanitaire. Merci de votre attention.

M. Denis STOLF, Président du CLIS

Merci Céline. Je donne la parole à Madame la députée.

Mme Emilie CARIOU, députée de la Meuse

Est-ce que vous faites un suivi sur les personnes qui travailleraient sur le chantier et l'établissement en cours d'exploitation ? Est-ce que vous faites les deux ?

Mme Céline PRINS, Agence Régionale de Santé

La commande par rapport à notre groupe de travail, c'est vraiment la population générale ; ce n'est pas le même domaine de compétence que les travailleurs. C'est pareil pour la surveillance environnementale et s'il faut des choses complémentaires. Pour la santé au travail, cela serait intéressant d'avoir une vision, d'avoir un échange, notamment avec l'ANDRA et les organismes compétents, l'inspection du travail..., pour voir quel est ce suivi et permettre d'informer les personnes. Ce n'est pas notre sujet en tout cas.

Mme Emilie CARIOU, députée de la Meuse

Ce n'est pas le votre mais ce qui est sûr c'est que cela va être un sujet énorme sur un chantier qui mobiliserait énormément de prestataires extérieurs. On le sait déjà aujourd'hui sur les centrales, c'est un gros sujet et c'est de suivre réellement la santé des travailleurs et le niveau d'exposition aux radiations auquel ils sont soumis. J'entends que c'est une étude, mais ce qui est sûr, c'est que cela pose des problèmes en terme de suivi de la santé publique.

Autre question quant aux cercles de surveillance. Vous avez une hypothèse des radiations qui pourraient toucher des populations et de quelle manière ? Sachant que l'on est sur un site souterrain, il y a de multiples possibilités de pollution aussi, qui là pour le coup, excéderaient complètement les 25 km.

Mme Céline PRINS, Agence Régionale de Santé

C'est un concept qu'il faut partager et auquel il faut réfléchir ; on en a beaucoup discuté et ce que l'on a dit : c'est que là on ne cherche pas à établir un lien de causalité avec le projet. Parce que l'on sait que l'on ne peut pas le faire.

Un à moment donné, si l'on n'a pas un outil qui permette de faire plus finement, est-ce qu'il faut ne rien faire ? Je pense qu'il vaut mieux faire quelque chose.

M. Michel GUERITTE

On peut faire un recensement citoyen madame.

M. Denis STOLF, Président du CLIS

C'est quelque chose qui n'existait absolument pas en France. C'est une bonne chose que le Clis ait lancé ce projet, M. GUERITTE et je crois que vous êtes absolument bien placé car cela n'a pas été fait au niveau de Soulaines et maintenant vous le regrettez. Mais on est prêt à prendre toutes les critiques et recommandations.

M. Michel GUERITTE

C'est une menterie.... C'est à cause de Michel GUERITTE que l'on a fait une étude épidémiologique à Soulaines.

M. Denis STOLF, Président du CLIS

Ce n'est pas une menterie M. GUERITTE. Pour répondre à Mme la députée, pour tous les employés qui vont travailler, c'est l'ANDRA qui a la responsabilité de l'état de santé de ses employés propres et des sous-traitants qui seront présents. C'était pour compléter. L'ANDRA en est parfaitement conscient et le directeur du centre Meuse/Haute-Marne est là et va en dire deux mots. Nous sommes complètement d'accord, c'est pris en charge par l'ANDRA pour tous les employés.

M. David MAZOYER, Directeur du site Meuse/Haute-Marne

Je confirme effectivement la responsabilité de l'ANDRA sur les employés tout comme le suivi environnemental auquel à fait allusion Mme PRINS, pour lequel on associe également le Clis, via l'autre groupe de travail sur l'étude d'impact qui définira justement les mesures du suivi environnemental à venir. Nous on s'occupe du suivi environnemental global et du suivi des travailleurs au sens radiologique. Par contre, c'est le Clis qui a pris la main sur la maîtrise d'ouvrage pour le suivi sanitaire et pour que l'ANDRA ne soit pas juge et partie dans cette affaire là.

M. Michel GUERITTE

Cher Bertrand, Joinville est dans le rayon des 25 km, je viens de faire vérifier. Il y a quelque chose qu'il ne faut pas oublier dans l'état des lieux, on en a parlé beaucoup à des réunions de l'IRSN auxquelles j'ai participé, il y a un problème de rémanence avec le nuage de Tchernobyl. Quand vous allez faire l'état des lieux et l'IRSN le fait, il y a même été traité de la Meuse, on a des sangliers radioactifs à 100 Becquerels au kilo. On n'en parle jamais. Je reviens auprès de Mme et excusez-moi pour mes colères mais quand je n'aie pas le micro je suis insupportable. Le problème de partir sur une erreur, parce que vous partez sur une erreur, en ne tenant pas compte des vents dominants, comme vous le savez, quand on va mettre en route le système et les cheminées d'aération qui dégagent des millions de mètres cube d'air, c'est colossal, et malgré les filtres, quantité de cochonneries vont sortir – on peut déjà imaginer lesquels – et vont se répandre dans la nature. Et si là vous ne tenez pas compte des vents dominants, vous avez tout faux !

Autre petit détail, à Joinville, et là on n'est pas en 2050, on est dans les années très proches, on va avoir Unitech qui va apporter sa part de radioactivité, par l'eau et par l'air. Il va falloir en tenir compte. Voyez jusqu'où on peut aller et à quel point c'est complexe.

M. Christian LECHAUDEL, Maire de Dammarie-sur-Saulx

Au niveau du montage financier, quels sont les financeurs éventuels pour garder une parfaite indépendance ?

Mme Céline PRINS, Agence Régionale de Santé

L'avantage du dispositif que l'on veut mettre en œuvre, c'est que en se basant sur la surveillance de droit commun, que fait Santé Publique France, cela permettra – cela fait l'objet d'une note de saisine que nous venons de faire à Santé Publique France – qu'elle requête et retire ces données là gracieusement. Cela coutera évidemment en temps et en heure mais gracieusement pour notre projet. Cela va réduire les coûts, le reste est en train

d'être chiffré. Pour l'instant, on a une vision de la globalité par rapport à ce qui avait été déjà chiffré tout au début des réflexions. Car on s'est basé aussi sur des pré-travaux qui avaient été faits. Le financement qui est envisagé pour l'instant serait de 20 % le CLIS, 80 % l'ARS, pour l'état de référence. Pour le suivi, ce sera une répétition tous les 5 ans et il faudra voir le montage financier. On n'est pas sur des sommes fantasmagoriques.

M. Michel VERNAY, Santé Publique France

Juste pour compléter, la demande qui a émané du groupe de travail, c'était sur la pérennité. On veut s'engager sur un système qui dure le plus longtemps possible. Là encore, on ne peut pas faire des paris sur la comète, on ne sait pas en 2100, où seront les agences et ce que le législateur décidera à cette époque là. Le pari que nous avons fait c'est de créer les conditions de la pérennité. On ne peut pas garantir la pérennité mais au moins créer les conditions de la pérennité. C'est-à-dire créer un système qui soit le plus optimisé possible, dont le surcoût soit le plus limité possible pour que justement un bilan financier ne soit pas dans quarante ans, cinquante ans, soixante dix ans, opposé en disant : « cela coûte trop cher et on arrête tout ». C'est ce qu'expliquait Céline, essayer de se caler sur une surveillance dite de droit commun, celle qui est appliquée au niveau national, régional et départemental. Et maintenant on essaie de le faire de plus en plus au niveau infra-départemental pour que le surcoût engendré soit le plus faible possible, pour faire des économies d'échelle. On a essayé d'optimiser au maximum ce système, qui encore une fois, Céline le dit, est fait pour détecter les évolutions défavorables évidemment, favorables également, et pour alimenter aussi les politiques locales de santé.

M. Denis STOLF, Président du CLIS

D'autres réflexions ? Sur l'état de santé ? Non ? Merci beaucoup Céline et pas de questions, ce qui prouve que cela était très clair. Cette assemblée générale se termine, Y-a-t-il d'autres questions diverses s'il vous plaît ?

Intervenante

Bonjour. Nous ne faisons pas partie du CLIS. Nous venons de Saint-Dizier. Nous sommes une nouvelle association qui s'est créée en mars 2019 sur la base de l'inquiétude à propos de la laverie Unitech qui doit s'installer à Suzannecourt. Il est question d'état de santé et nous souhaitons justement mettre la population en alerte, à propos de ce projet ; il n'y a pas eu d'étude épidémiologique, nous avons lu le dossier ainsi que les experts qui sont très inquiets concernant les rejets de cette laverie, et donc ce projet n'est pas encore là, et nous voudrions alerter les populations. Nous sommes également ambassadeurs de la campagne « Respire - Inspire » de la Haute-Marne. Nous venons de la région parisienne et nous avons suivi ce département, vraiment de façon délibérée et avec notre cœur aussi. Et puis nous avons appris au cours du temps (cela fait 4 ans que nous sommes là), que le projet Cigéo était en cours et qu'il allait développer dans tout le territoire un tas de satellites, d'installations en lien avec le nucléaire. Quand nous sommes venus à Bure, nous n'étions pas encore assez conscients de ce qu'était le projet en fait. Un tas de satellites, dont la laverie UNITECH. Comme je vous disais tout à l'heure, des experts ont étudié le dossier et il ressort vraiment de très grandes inquiétudes sur ce que va rejeter cette laverie dans la Marne. Et nous, nous sommes à Saint-Dizier, nous sommes très près, nous avons la Marne et nous allons avoir l'eau, comme à Soulaines, qui sera radioactive parce que, même si

on dit le contraire, les experts savent que les radionucléides vont se répandre dans la nappe alluviale. Ce soir, on est là pour alerter les populations et je voulais en parler à M. OLLIVIER, Maire de Joinville, que nous avons déjà invité à plusieurs reprises, et nous voulions dire et annoncer que le 14 mai, à Joinville, à 19h00, va se tenir une réunion publique avec la députée européenne Michèle RIVASI et surtout avec M. Bertrand THUILLIER, expert en environnement, qui a étudié le dossier et qui a donné des avis très convaincants sur pourquoi il ne faut pas installer cette laverie à Suzannecourt. Et j'espère que ses arguments seront entendus par un maximum de personnes dont notamment vous M. le Maire, et que cela vous aidera à prendre une décision réfléchie qui va impliquer la ville de Joinville et bien au-delà. Donc je vous invite à participer à cette réunion publique mardi à 19h00. Et j'ai oublié une chose : nous voulions défendre la Haute-Marne en tant qu'ambassadeurs, auprès de la population parisienne où nous avons des nombreux contacts. Cela partait d'une bonne intention. Mais maintenant, c'est paradoxal puisque nous n'avons plus du tout envie d'attirer de gens dans le département où il va y avoir Unitech, où il y a Soulaines, qui est dans un département proche, et tout le reste dont la base aussi à Saint-Dizier.

M. Dominique LAURENT, EODRA

Le 14 février 2019, il y a eu une audition au Sénat. La commission qui gère les déchets radioactifs a auditionné le prix Nobel de physique 2018, M. Gérard MOUROU et son équipe. Gérard MOUROU, vous savez qu'il a travaillé sur le laser et a été interviewé auprès de cette commission pour présenter le laser comme une alternative à l'enfouissement à Cigéo. Je propose que l'on puisse inviter Gérard MOUROU ou un membre de son équipe, qui nous présente son travail, qui je pense est quelque chose de sérieux. A cette commission là participaient deux sénateurs assez connus, MM. Bruno SIDO et Gérard LONGUET et M. LONGUET a conclu l'audition en disant : « il serait criminel de ne pas informer une population qui est assez sensible au dossier Cigéo ». Je vous propose donc de les inviter au CLIS, ce qui serait vraiment intéressant et en même temps de mettre le lien de cette audition, en envoyant un mail.

M. Denis STOLF, Président du CLIS

On vous remercie beaucoup. Effectivement, j'ai eu un retour de M. Gérard LONGUET sur les travaux qui étaient effectués par M. MOUROU, qui sont des travaux d'étude qui ont été présentés aux membres de l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques. Il a réussi à « pulvériser » un atome radioactif et aujourd'hui, d'après ce que l'on connaît et s'il fallait utiliser cette méthode, il faudrait pratiquement une centrale nucléaire pour pouvoir y arriver. J'ai l'impression que l'on tourne en rond mais tout est bon à prendre, les nouvelles techniques et technologies, tout ce qui sert à améliorer et à réduire les déchets ultimes, nous sommes preneurs.

M. Dominique LAURENT, EODRA

On nous présente trop souvent Cigéo comme la seule alternative à la gestion des déchets. Vous n'avez peut être pas écouté cette audition, mais ce que demande un des membres de l'équipe de Gérard MOUROU, c'est de construire un laser qui va coûter 3 milliards, ce qui n'est pas grand-chose par rapport à ce que va coûter Cigéo.

M. Denis STOLF, Président du CLIS

C'est une question de méthode, surtout.

M. Dominique LAURENT, EODRA

Ce qui est peut être gênant, c'est que Gérard MOUROU, prix Nobel de physique, et son collègue, confirment que Cigéo est une grave erreur. Enfouir à 500 m de profondeur, c'est une erreur. Ils développent la problématique des déchets les plus radioactifs et je vous engage tous à regarder cette audition.

M. Denis STOLF, Président du CLIS

Une réflexion Jean-Paul.

Jean-Paul LHERITIER, UPA

Une information. Vous saviez, on avait parlé tous ensemble d'AREVA qui avait mis en place une plateforme à Void Vacon de transport de déchets dits radioactifs. Aujourd'hui, après quelques années, cette plateforme est fermée. Pour quelle raison ? Je n'en sais rien.

M. Denis STOLF, Président du CLIS

Merci pour l'information. Je voulais vous dire qu'il y a des visites du laboratoire, le jeudi 6 juin, il reste deux places à pourvoir et pour le mardi 2 juillet ; il reste 5 places, pour ceux qui veulent visiter les travaux souterrains.

M. Michel GUERITTE

Je reviens sur les propos de Dominique LAURENT. Il est vrai et c'est normal, la mission du Clis de Bure, c'est de faire en sorte que Cigéo se fasse, on a compris.

M. Denis STOLF, Président du CLIS

Arrêtez M. GUERITTE !

M. Michel GUERITTE

Vous exprimez vos convictions personnelles.

M. Denis STOLF, Président du CLIS

Arrêtez ! J'ai dit que toute recherche devrait être évaluée.

M. Michel GUERITTE

Donc, il y a une proposition là avec le prix Nobel, on vient de l'expliquer. Il y a d'autres avec l'ADS qui est une équipe au CERN en Suisse que j'ai rencontrée et c'est aussi un prix Nobel. Il y a des possibilités. On sait faire des hautes températures qui vont transformer tous les déchets en atome d'hélium, ce que l'on ne sait pas encore faire, c'est le chaudron pour les contenir. Maintenant, on peut compter sur les ingénieurs du futur qui seront probablement moins bêtes que ceux d'aujourd'hui et qui vont trouver des solutions. Ce que je n'aime pas, Monsieur le Président, c'est que vous décidiez que c'est bien, que Cigéo est incontournable.

M. Denis STOLF, Président du CLIS

Mais non ! Le Clis n'est pas là pour approuver Cigéo et l'enfouissement. Le Clis est là pour examiner tout ce qui peut se faire. Et c'est pour cela que M. LAURENT

a tout a fait raison, mais je ne suis pas sûr que le Prix Nobel puisse venir, mais on recevra quelqu'un de l'équipe.

M. Michel GUERITTE

On peut imaginer dans vos projets que l'on fasse des réunions dans la région et je reviens au PNGMDR (Plan National de Gestion des Matières et des Déchets Radioactifs).

Le Journal de la Haute-Marne a même fait un article expliquant, qu'il était bien dommage, qu'il n'y ait aucune réunion du PNGMDR dans la Haute-Marne. Je suis même intervenu auprès de la présidente de la CPDP pour essayer qu'il y en ait une. Il y a peut être moyen de communiquer sur autre chose que Cigéo ? C'est capital mais si vous ne le faites pas, c'est à nous, associatifs de le faire. J'avais proposé à une dernière réunion, et M. OLLIVIER m'avait dit : « si ce n'est pas à Bar le Duc, on va le faire à Joinville ». J'aimerais inviter des gens pour nous parler des deux systèmes qui sont là, parce que c'est des choses possibles et pas futuristes car dans quinze ans, ces gens là sont capables de fabriquer 24 ADS pour fabriquer ce qu'il faut pour détruire les déchets. Il y a des gens qui travaillent. Et comme le CEA (Commissariat à l'Energie Atomique) ne veut pas l'acheter en France parce que le CEA, AREVA sont pour l'enfouissement, ils sont en train de le vendre aux Chinois, aux Russes et autres. Et après on sera obligé d'aller récupérer le projet. J'aimerais que l'on communique là-dessus Monsieur le Président. Vous n'avez pas le droit de dire que c'est des projets fantaisistes comme j'ai entendu dans d'autres réunions. Il faut le faire et si vous ne le faites pas vous-même, on va s'en occuper, nous, associatifs.

M. Denis STOLF, Président du CLIS

Je n'ai jamais traité ce sujet de « fantaisiste », encore une interprétation !

M. David MAZOYER, Directeur du site Meuse/Haute-Marne

Je dis : « pourquoi pas accueillir M. MOUROU ». On a des contacts avec lui assez régulièrement. Ce sera l'occasion qu'il vienne nous expliquer exactement la teneur de ses recherches et je pense, je ne veux pas préjuger, mais vous verrez que cela reste compliqué et que cela n'est pas encore pour tout de suite. Mais justement, cela serait l'occasion. La démonstration est en cours actuellement. Je suis tout à fait d'accord avec vous pour l'inviter dans cette instance et pour discuter avec lui.

Sur les alternatives à Cigéo, au contraire, on en parle beaucoup et je pense que vous connaissez cela par cœur, vous avez même été dans les premières réunions, alors que moi je n'y étais pas. L'ordre du jour de la réunion du 20 juin à Bar le Duc c'est : les alternatives à Cigéo. Je pense que là vous aurez la possibilité de discuter, d'informer la population du secteur sur ces sujets là et faites confiance à la CNDP qui est une instance totalement indépendante, qui permettra de discuter des alternatives à Cigéo aujourd'hui, en 2019, là où on en est sur ces questions là. On est tout à fait prêts à discuter de ces sujets là.

M. Dominique LAURENT, EODRA

On nous avait dit lors d'une visite du laboratoire que l'on pourrait retirer des fûts dans les 100 ans qui viennent. J'entends dire ça serait 30 ans maintenant. Où en est t-on ?

M. David MAZOYER, Directeur du site Meuse/Haute-Marne

Effectivement je vous confirme l'engagement de la réversibilité sur une centaine d'années, la phase d'exploitation de Cigéo en quelque sorte, puisque pendant la phase d'exploitation, on a la possibilité d'intervenir. Après effectivement, en phase de fermeture, c'est le concept de sûreté passive à long terme, il n'y a plus d'intervention humaine, c'est la couche géologique qui prend le relais. Mais toute la phase d'exploitation, c'est une sorte d'entreposage en profondeur et plus il sera rempli, moins cela sera facile de récupérer. Mais jusqu'à la fin de la phase d'exploitation, il y a possibilité de récupérer un certain nombre de colis. Tout cela bien sûr, cela doit encore faire l'objet de démonstration de sûreté, qui feront l'objet des différents dossiers à venir de Cigéo, qui seront soumis à différentes autorisations (DUP, DAC...), tout cela doit bien sûr être encore validé par toutes nos autorités.

M. GUERITTE faisait allusion aux descentes. Telle que c'est prévu aujourd'hui, les principaux colis radioactifs haute activité, les plus hautement radioactifs, et les plus chauds, ne descendraient pas, je reste prudent, rien n'est encore figé, avant 2060/2070. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y aura pas d'autres colis : les colis dit « de moyenne activité », moins radioactifs, qui sont moins chauds, peuvent descendre dès les premières phases de construction de Cigéo. Pour vous fixer les idées, et aujourd'hui on est encore dans les discussions, dans les débats publics, dans les autorisations, dans les déclarations, dans les dossiers d'utilité public, dans les dossiers d'autorisation de création, tout cela va nous emmener encore pendant quelques années jusqu'en 2025, entre 2020/2025, il y aura uniquement des travaux préalables s'ils sont autorisés et à partir de 2025, on commencerait à rentrer dans les phases de construction. Il faut compter 5 à 10 ans de phase de construction, ce qui veut dire des débuts opérationnels pas avant milieu des années 30. En gros, pour vous fixer les grandes lignes de Cigéo.

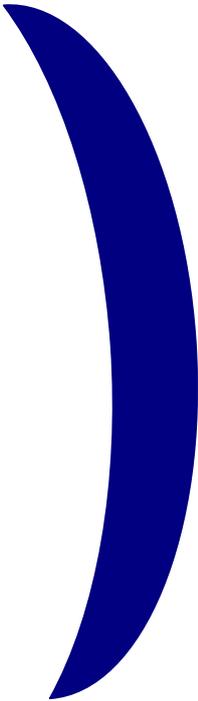
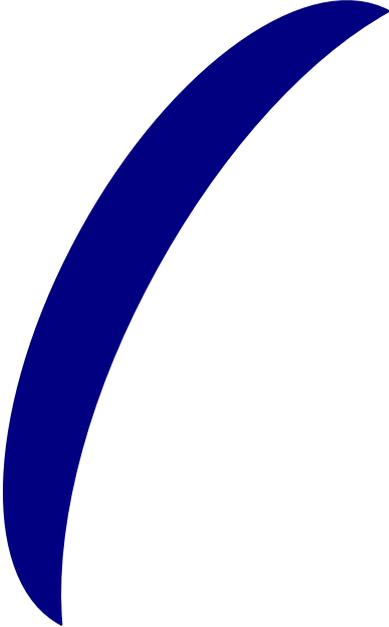
M. Dominique LAURENT, EODRA

Vous voyez la différence : le projet Cigéo où l'on ne fait que du stockage ; les déchets radioactifs on les stocke et nous n'avons pas réglé le problème des déchets ; alors que par le laser, la plus grosse partie des déchets va être anéantie, réduite à zéro. C'est là la différence. Il y aura un petit pourcentage des déchets les plus radioactifs qui auront une durée de vie de 300 ans, alors que l'on ne sait pas encore combien de centaines de milliers d'années ces déchets les plus radioactifs seront actifs justement. Là c'est deux choses différentes. La suppression complète des déchets et là vous faites vous de l'entreposage, avec les risques qui sont induits.

M. Denis STOLF, Président du CLIS

Je vous invite à passer derrière, pour le verre de l'amitié et vous pouvez continuer les discussions bien entendu. Bon retour.

Comité Local
D'Information et de Suivi



ANNEXES

**ASSOCIATION COMITE LOCAL D'INFORMATION
ET DE SUIVI DU LABORATOIRE DE RECHERCHE SOUTERRAIN DE
BURE**

Rue de l'Orme

55290 BURE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Christophe PETITJEAN
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de NANCY

29 Boulevard de la Rochelle
55000 BAR LE DUC

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

CHRISTOPHE PETITJEAN
EXPERT-COMPTABLE DIPLÔME
INSCRIT AU TABLEAU DE LA REGION LORRAINE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE NANCY

29, Boulevard de la Rochelle
55000 BAR LE DUC

TEL : 03 29 79 04 42
FAX : 03 29 76 37 17

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

**ASSOCIATION COMITÉ LOCAL D'INFORMATION ET DE SUIVI DU
LABORATOIRE DE RECHERCHE SOUTERRAIN DE BURE**

Rue de l'Orme

55290 BURE

A l'assemblée générale de l'association COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE SUIVI DU
LABORATOIRE DE RECHERCHE SOUTERRAIN DE BURE,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association COMITÉ LOCAL D'INFORMATION ET DE SUIVI DU LABORATOIRE DE BURE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.



Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Valorisation du bénévolat

L'annexe des comptes annuels précise les modalités de recensement et d'évaluation du bénévolat.

Il est notamment précisé que les temps consacrés par les bénévoles sont valorisés sur la base du taux horaire en vigueur sur l'exercice.

Je me suis assuré du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour la valorisation du bénévolat au sein de votre association.

Les ressources de votre association sont composées de subventions.

Je me suis assuré de l'exhaustivité de vos ressources telles que prévues par la convention pluriannuelle 2018 - 2021 signée avec le ministère de l'écologie, de l'environnement durable et de l'énergie.

J'ai également vérifié que le dénouement des sommes enregistrées dans le poste de subventions à recevoir concernant les financements récurrents afin de m'assurer du recouvrement des créances non encore perçues au 31/12/2018.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale appelé à statuer sur les comptes

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à BAR LE DUC,
Le 19 avril 2019

Christophe PETITJEAN
Commissaire aux Comptes



**ASSOCIATION COMITÉ LOCAL D'INFORMATION ET DE SUIVI DU LABORATOIRE
DE RECHERCHE SOUTERRAIN DE BURE**

**Rue de l'Orme
55290 BURE**

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BAR LE DUC,
Le 19 avril 2019

Christophe PETITJEAN
Commissaire aux Comptes



BILAN

ACTIF	31/12/2018		31/12/2017		PASSIF	31/12/2018	31/12/2017
	Brut	Amort.& dépréciat.	Net	Net			
Immobilisations incorporelles	86 224	0	0	7 712	Report à nouveau	193 694	160 791
Autres immobilisations corporelles	11 494	11 174	320	881	RESULTAT DE L'EXERCICE	31 655	32 903
Immobilisations en cours	0	0	0	0	FONDS PROPRES	225 349	193 694
Autres immobilisations financières	2 608	0	2 608	2 608	Fonds dédiés sur subventions	0	0
ACTIF IMMOBILISE	100 326	97 398	2 928	11 201	Fonds associatifs avec droit de reprise	0	0
Fournisseurs	0	0	0	0	Emprunts et dettes auprès des établissements de cr	0	0
Autres créances	269 925	219 000	50 925	96 600	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 534	9 856
Disponibilités	217 161	0	217 161	127 807	Dettes fiscales et sociales	31 136	30 896
Charges constatées d'avance	4 272	0	4 272	4 305	Autres dettes	9 267	5 467
ACTIF CIRCULANT	491 358	219 000	272 358	228 712	TOTAL DU PASSIF	275 286	239 913
TOTAL DE L'ACTIF	591 684	316 398	275 286	239 913			



COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2018		31/12/2017		Variations	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Subventions d'exploitation	307 250	100,00%	289 800	100,00%	17 450	6,02%
Transferts de charges	0	0,00%	0	0,00%	0	N/S
Produits d'exploitation	307 250	100,00%	289 800	100,00%	17 450	6,02%
Autres achats non stockés et charges externes	118 916	38,70%	94 945	32,76%	23 971	25,25%
Impôts et taxes	1 461	0,48%	1 452	0,50%	9	0,65%
Salaires et Traitements	106 153	34,55%	102 648	35,42%	3 505	3,42%
Charges sociales	41 278	13,43%	40 110	13,84%	1 168	2,91%
Amortissements et provisions	8 273	2,69%	17 825	6,15%	-9 552	-53,59%
Charges d'exploitation	276 081	89,86%	256 979	88,67%	19 102	7,43%
RESULTAT D'EXPLOITATION	31 169	10,14%	32 821	11,33%	-1 652	5,03%
Produits financiers	0	0,00%	0	0,00%	0	N/S
Charges financières	0	0,00%	0	0,00%	0	N/S
Résultat financier	0	0,00%	0	0,00%	0	N/S
RESULTAT COURANT	31 169	10,14%	32 821	11,33%	-1 652	5,03%
Produits exceptionnels	512	0,17%	406	0,14%	105	N/S
Charges exceptionnelles	25	0,01%	324	0,11%	-298	N/S
Résultat exceptionnel	486	0,16%	83	0,03%	403	N/S
Report des ressources utilisées	0	0,00%	0	0,00%	0	N/S
Engagements à réaliser	0	0,00%	0	0,00%	0	N/S
EXCEDENT OU DEFICIT	31 655	10,30%	32 903	11,35%	-1 249	3,79%



COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2018		31/12/2017		Variations	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Subventions d'exploitation	307 250	100,00%	289 800	100,00%	17 450	6,02%
Transferts de charges	0	0,00%	0	0,00%	0	N/S
Produits d'exploitation	307 250	100,00%	289 800	100,00%	17 450	6,02%
Autres achats non stockés et charges externes	118 916	38,70%	94 945	32,76%	23 971	25,25%
Impôts et taxes	1 461	0,48%	1 452	0,50%	9	0,65%
Salaires et Traitements	106 153	34,55%	102 648	35,42%	3 505	3,42%
Charges sociales	41 278	13,43%	40 110	13,84%	1 168	2,91%
Amortissements et provisions	8 273	2,69%	17 825	6,15%	-9 552	-53,59%
Charges d'exploitation	276 081	89,86%	256 979	88,67%	19 102	7,43%
RESULTAT D'EXPLOITATION	31 169	10,14%	32 821	11,33%	-1 652	5,03%
Produits financiers	0	0,00%	0	0,00%	0	N/S
Charges financières	0	0,00%	0	0,00%	0	N/S
Résultat financier	0	0,00%	0	0,00%	0	N/S
RESULTAT COURANT	31 169	10,14%	32 821	11,33%	-1 652	5,03%
Produits exceptionnels	512	0,17%	406	0,14%	105	N/S
Charges exceptionnelles	25	0,01%	324	0,11%	-298	N/S
Résultat exceptionnel	486	0,16%	83	0,03%	403	N/S
Report des ressources utilisées	0	0,00%	0	0,00%	0	N/S
Engagements à réaliser	0	0,00%	0	0,00%	0	N/S
EXCEDENT OU DEFICIT	31 655	10,30%	32 903	11,35%	-1 249	3,79%



	31/12/2018		31/12/2017		Variations	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Bénévolat	15 986	5,20%	12 015	4,15%	3 971,28	33,05%
Prestations en nature	0	0,00%	0	0,00%	0,00	#DIV/0!
Dons en nature	0	0,00%	0	0,00%	0,00	#DIV/0!
Total des produits	15 986	5,20%	12 015	4,15%	3 971	33,05%
Secours en nature	0	0,00%	0	0,00%	0	#DIV/0!
Mise à disposition gratuite	0	0,00%	0	0,00%	0	#DIV/0!
Personnel bénévole	15 986	5,20%	12 015	4,15%	3 971	33,05%
Total des charges	15 986	5,20%	12 015	4,15%	3 971	33,05%



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : C.L.I.S. LABORATOIRE DE BURE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 275 286 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 31 655 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/03/2019 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	86 224			86 224
Immobilisations incorporelles	86 224			86 224
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	11 494			11 494
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	11 494			11 494
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	2 608			2 608
Immobilisations financières	2 608			2 608
ACTIF IMMOBILISE	100 326			100 326

Immobilisations incorporelles

L'association a engagé des dépenses correspondant à la réalisation d'un film documentaire audiovisuel grand public visant à informer sur le projet de stockage de déchets nucléaires.

La mise en service de ce film documentaire est intervenue le 12 juin 2013.

Le coût total de ce film s'est élevé à 86.223,83 € et sa durée d'amortissement a été fixée à la clôture du débat public engagé sur l'année 2013 et qui a pris fin dans le courant de l'année 2018.



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	78 512	7 712		86 224
Immobilisations incorporelles	78 512	7 712		86 224
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 614	561		11 174
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	10 614	561		11 174
ACTIF IMMOBILISE	89 125	8 273		97 398



Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Éléments amortis selon mode linéaire	7 712	561	8 273
Éléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice	7 712	561	8 273
Ventilation des diminutions			
Éléments transférés à l'actif circulant			
Éléments cédés			
Éléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice			



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 276 804 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 608		2 608
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	269 925	269 925	
Charges constatées d'avance	4 272	4 272	
Total	276 804	274 197	2 608
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
ORANO Subvention Recevoir	50 925
ETAT demande de rbt 2007	219 000
Total	269 925

Le poste "produits à recevoir" correspond à une créance afférente à la demande formulée par l'association au ministère de l'économie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et représentant les dépenses effectivement engagées en 2007.

Cette créance a fait l'objet d'une provision à hauteur de 100% de son montant estimé soit 219.000,00 €.

Cette provision a été enregistrée afin de satisfaire au principe de prudence préconisé par le plan comptable compte tenu de son antériorité.

Elle ne saurait être assimilée à un abandon des demandes entreprises afin en vue d'aboutir à son recouvrement.



Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	219 000			219 000
Total	219 000			219 000
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Fonds propres



Notes sur le bilan

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise				
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	160 791	32 903		193 694
Résultat de l'exercice	32 903		1 249	31 655
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	193 694	32 903	1 249	225 349



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 49 936 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 534	9 534		
Dettes fiscales et sociales	31 136	31 136		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	9 267	9 267		
Produits constatés d'avance				
Total	49 936	49 936		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs	9 436
Dettes provisio. pour congés payés	11 451
Charges sociales sur congés payés	4 581
Taxe D Apprentissage	715
FAFIEC à payer	746
Charges à payer	9 267
Total	36 196



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees d avance	4 272		
Total	4 272		



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 520 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Subventions d'exploitation

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	25	
Libéralités perçues		511
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		1
TOTAL	25	512



Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 2,5 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	1	1	2	2
Employés	1		1	1
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	2	1	3	3

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Compte tenu de l'effectif réduit de l'association, toute information concernant la rémunération des cadres dirigeants prendrait la forme d'une information individuelle.



Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	17 084
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	17 084

L'association n'est soumise à aucune convention collective

L'association n'a pas signé d'accord particulier

Les engagements de l'association sont donc régis par le droit du travail

L'association n'a pas constaté ses engagements sous forme de provision.

L'évaluation des engagements de l'association représente 17.443 € au 31/12/2018.

Cette évaluation est réalisée à partir des paramètres suivants :

- Calcul de l'indemnité légale
- Age de départ : 65 ans
- Taux de progression des salaires : 2%
- Taux d'actualisation : 1%
- Taux de charge moyen : 45%

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Contributions volontaires

L'association a décidé de valoriser le bénévolat à compter de l'exercice 2009 sur la base des temps consacrés par ses membres aux différentes commissions de travail.

A compter de 2010, les temps consacrés aux commissions de travail ainsi qu'aux présentations des activités de l'association ont également été pris en compte.



Autres informations

Les temps consacrés à l'association par ses membres ont été recensés sur la base du suivi des activités de l'exercice et des feuilles de présence émargées par les participants.

Ce recensement fait état de 1.618 heures de prestations (fonctions institutionnelles incluses) qui ont été valorisées au taux du SMIC soit 9,88 €.

Sur cette base, le bénévolat a été évalué à 15.985,84 € sur l'exercice 2018.



RAPPORT SPECIAL

CHRISTOPHE PETITJEAN
EXPERT-COMPTABLE DIPLÔME
INSCRIT AU TABLEAU DE LA REGION LORRAINE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE NANCY

29, Boulevard de la Rochelle
55000 BAR LE DUC

TEL : 03 29 79 04 42
FAX : 03 29 76 37 17

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTÉES

Réunion de l'Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018

**ASSOCIATION COMITÉ LOCAL D'INFORMATION
ET DE SUIVI DU LABORATOIRE DE RECHERCHE SOUTERRAIN DE
BURE**

Rue de l'Orme

55290 BURE

A l'assemblée générale de l'association COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE SUIVI DU LABORATOIRE DE RECHERCHE SOUTERRAIN DE BURE,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.



J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTION SOUMISE À L'APPROBATION
DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Convention passée au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du Code de Commerce, j'ai été avisé de la convention suivante, mentionnée à l'article L.612-5 du Code de Commerce, qui a été passée au cours de l'exercice écoulé.

Personnes concernées : Monsieur Gérard ANTOINE Maire de BURE et membre du Conseil d'Administration du CLIS.

Nature et objet :

Aux termes d'un contrat du 16/02/2010 relatif à une convention de mise à disposition, la commune de BURE donne en location des locaux à usage professionnel de bureaux d'une surface de 72 mètres carrés situés à l'adresse suivante :

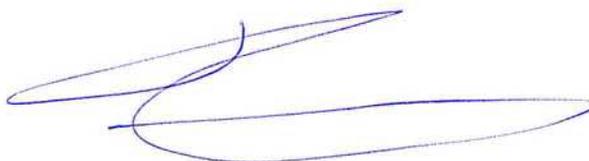
- Le Lavoir, Place du village à BURE (55290).

Modalités :

Les montants pris en charges par le locataire durant l'exercice au titre de la jouissance et l'utilisation de ces locaux s'élève à 8.454,84 €.

Fait à BAR LE DUC
Le 19 avril 2019

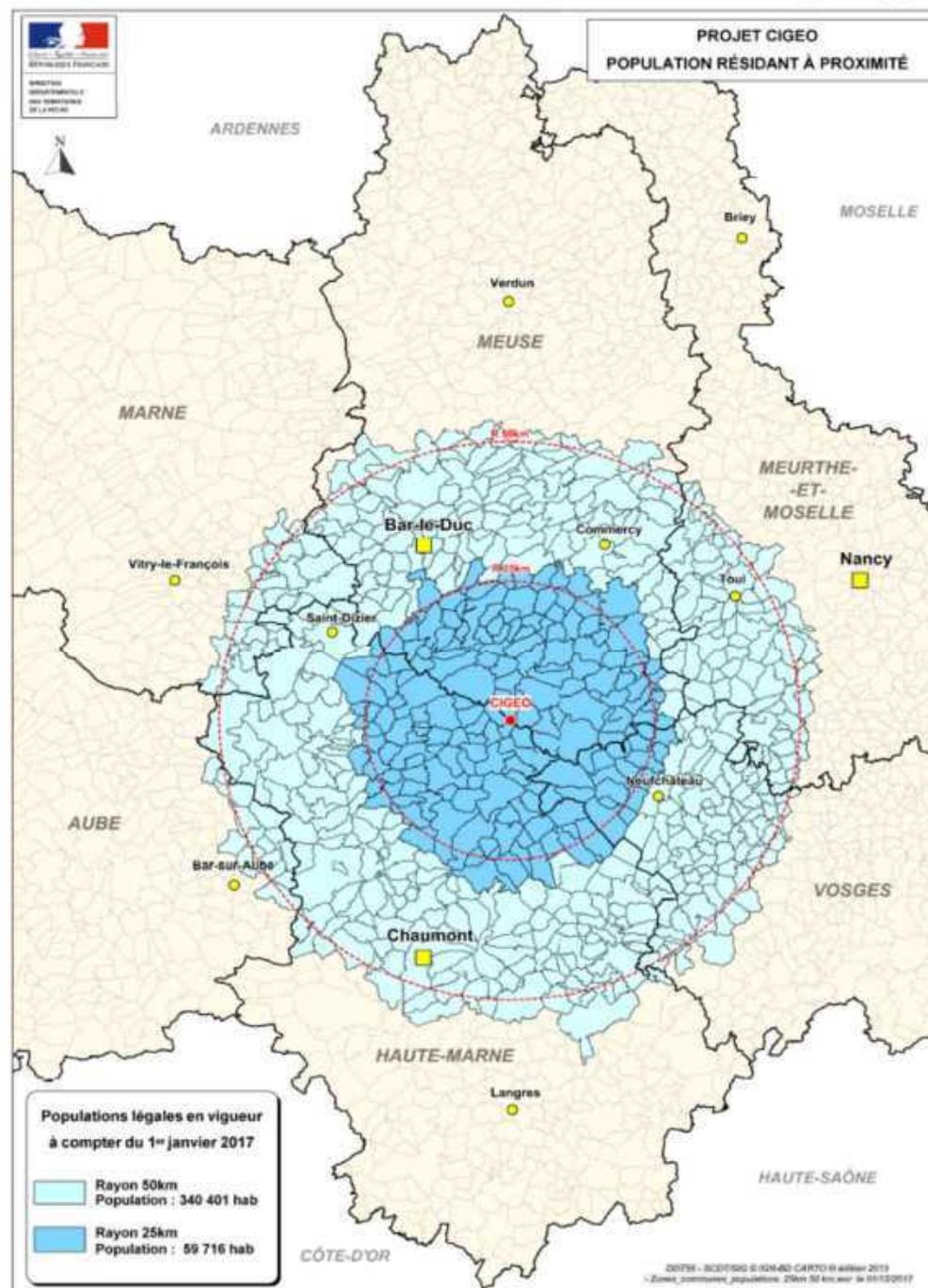
Christophe PETITJEAN
Commissaire aux Comptes



Population d'étude

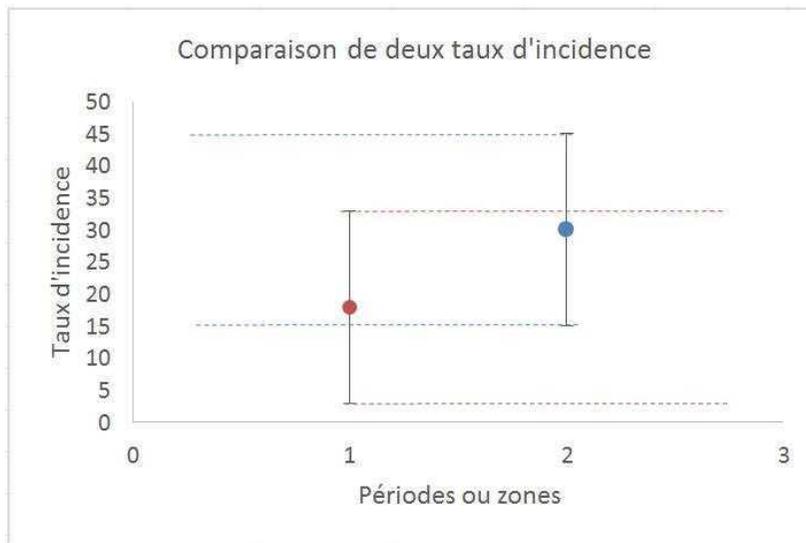
Deux zones retenues :

- Zone des « 25 km » autour du centre : 59 716 hab (01/01/2017)
- Zone des « 50 km » autour du centre : 340 401 hab (01/01/2017)
- Zones d'étude réparties sur 6 départements : Aube, Marne, Haute-Marne, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Vosges
- Zones d'étude en forme de cercle : surveillance sans préjugé d'une potentielle source d'exposition
- Contrainte liée à la taille de la population qui doit être suffisante

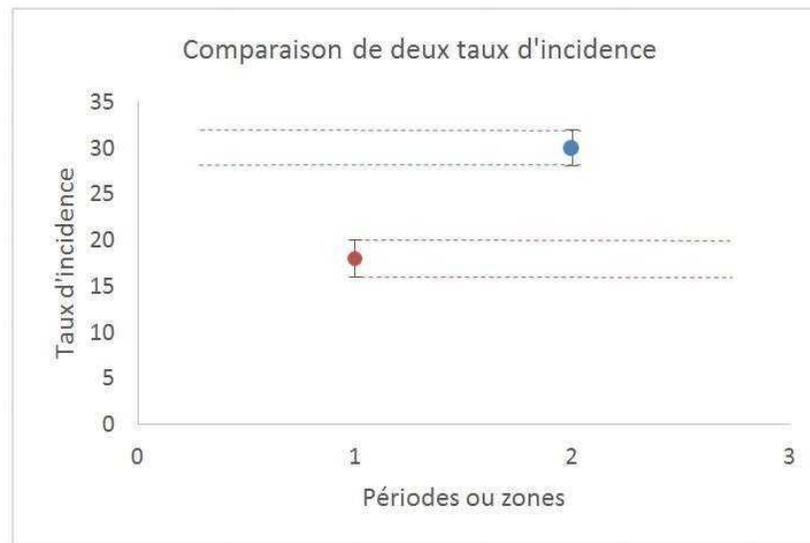


Méthodologie (6)

Les estimations de taux d'incidence et de prévalence seront calculées avec un intervalle de confiance à 95% (autrement dit avec une probabilité de 95% pour que la valeur estimée se trouve dans l'intervalle).



Non statistiquement significatif



Statistiquement significatif

Pour que deux estimations soient considérées comme statistiquement différentes, il conviendra que les intervalles de confiance associés ne soient pas chevauchants.

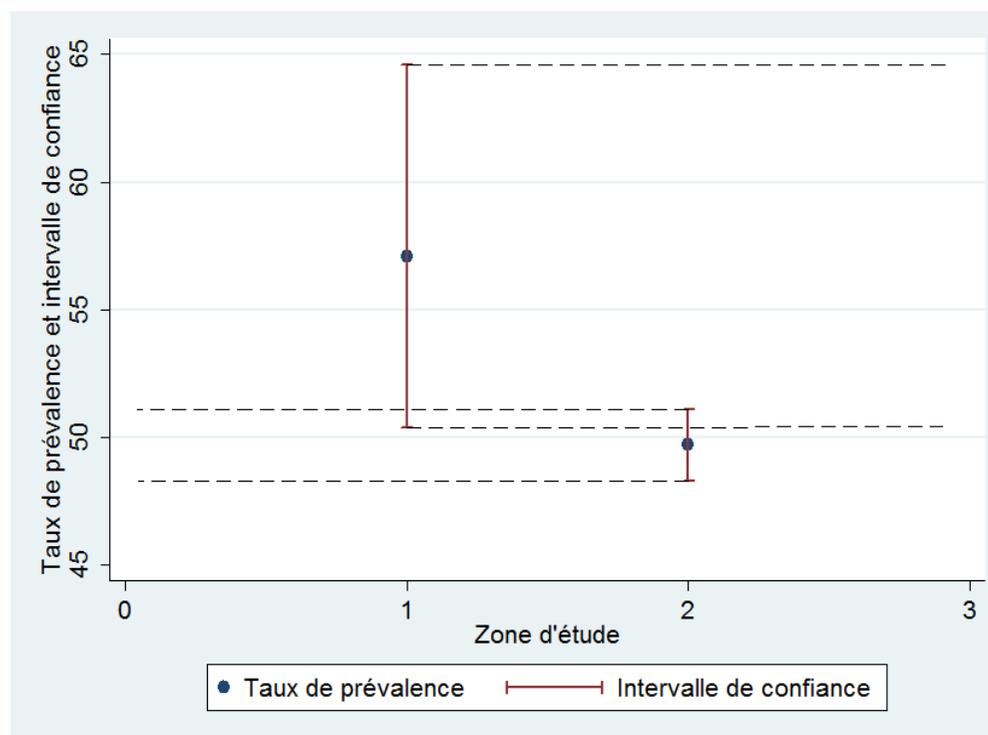
Méthodologie (7)

Exemple : Comparaison de deux territoires sur une même période de temps

	Département de la Meuse (1)		France Métropolitaine (2)	
Cancer du poumon (homme) – pour 100 000 hab*	Taux	IC _{95 %}	Taux	IC _{95 %}
* Taux standardisé dans la Meuse et France métropolitaine en 2008-2010	57,1	[50,5-64,6]	49,7	[48,3-51,1]

Plus la taille de la population
augmente, plus l'intervalle
de confiance se resserre et
donc plus l'estimation est
précise

*Différence non statistiquement
significative*





Le Lavoir – Rue des Ormes – 55290 BURE
TÉL. 03 29 75 98 54 - www.clis-bure.com